

## Cours de paléographie N°40

Réalisé par M. du Pouget,

Archiviste, paléographe  
Directeur des Archives départementales de l'Indre

Photographies :  
Valérie Baud

### Une histoire de cow-boys au Blanc en 1671

Le traitement des minutes notariales du Blanc a permis de trouver des papiers de justice d'Ancien Régime, les notaires étant souvent aussi greffiers : ici le savoureux interrogatoire d'un marchand du Blanc, empêché de conduire des bestiaux divaguant dans son pré à la fourrière seigneuriale.

La graphie est intéressante : pas d'abréviations, on repérera facilement les majuscules, que l'on trouve parfois au format réduit (t dans tomber par terre f°1 v°l. 9) et on notera les lettres qui peu vent gêner la lecture, le s final hypertrophié (Jacques s l. 3, prins l. 5, qui les voullioient l. 34) qui a parfois la forme d'un e (mais e l. 30, sortis e l. 36...), le groupe er (interrogé l. 6, abrevouer er l. 34).

Document conservé aux Archives départementales de l'Indre sous la cote 5 B 290



## Transcription :

Du lundy XIII septembre 1671

[2] Audition personnelle d'Anselme Lamy, deffendeur et  
[3] accusé a la requeste de maistre Jacques Huguest et René  
[4] Moreau.  
[5] Avons dudict Lamy prins le serment au cas requis.

[6] Interrogé de ses nom, surnom, aage, qualité et demeure,  
[7] Respond avoir nom Anselme Lamy, marchand, demeurant  
[8] au Blanc, paroisse de Saint Genitour, aagé de trente trois  
[9] ans ou environ.

[10] Interrogé sy un certain jour quattresme aoust dernier,  
[11] environ les quatre a cinq heures du soir, estant dans les  
[12] prés dans les prés du Goulet, il ne trouva pas le  
[13] pasteur dud. Moreau quy menoit abrevouer des boeufs et  
[14] des vaches a la riviere de Creuze.  
[15] Respond que venant de dixmer des bleds du costé du grand  
[16] Rouilly, il fit rencontre de plusieurs boeufs et vaches  
[17] quy estoient dans le pré du Goulet, despendant de la cour  
[18] de ceans, duquel il est fermier avec Jehan Chevallier  
[19] quy gardoient led. pré pour faire du goivre<sup>1</sup>, c'est a dire  
[20] une seconde herbe, lesquels bestiaux il voullu chasser  
[21] du pré pour les mener en prison au prieuré de Ruffec, mais  
[22] ne sçait luy quy respond a quy appartenoient lesd. bestiaux,  
[23] estant vray que a la suite d'iceux, il y avoit un petit  
[24] garson et une petite fille de l'aage de dix a douze  
[25] ans quy gardoient lesd. bestiaux au moillieu d'icelluy,  
[26] lesquels d'abord qu'ils aperceurent, luy respondant sans-  
[27] -fuire du costé du grand Rouilly, et luy quy respond continua  
[28] de voulloir emmener lesdicts bestiaux.

[29] Interrogé sy ledict Chevallier n'estoit pas avec luy,  
[30] respond que nom, mais qu'il survint peu de temps  
[31] après et luy ayda a touscher lesdicts bestiaux.

[32] Interrogé sy luy respondant et led. Chevallier en  
[33] touchant lesdicts bestiaux ne les osterent aux pasteurs

---

<sup>1</sup> Du latin *gaudere*, jouir, profiter. Il s'agit de regain après une première coupe. Le mot était déjà rare et le greffier l'explique : une seconde herbe.